

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 18 août 2022 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Yves Daoust, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson

Est absent :

M. Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 12 août 2022.

2022-08-24 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2022-08-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

De modifier le titre d'un (1) sujet inscrit à l'ordre du jour proposé :

4. Appel d'offres public numéro RIVMO-SP-INGCCMO-2022 portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield - Décision

D'ajouter un (1) sujet à l'ordre du jour proposé :

- 4.1 Appel d'offres public portant sur les Services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield – Conception des plans et devis - Adoption de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions

2022-08-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié et ci-après reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2022
4. Appel d'offres public numéro RIVMO-SP-INGCCMO-2022 portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield - Décision
 - 4.1 Appel d'offres public portant sur les Services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield – Conception des plans et devis - Adoption de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions
5. Affaires administratives
 - 5.1 Comptes payés et à payer au 18 août 2022
6. Correspondances
 - Ville de Huntingdon – Résolution numéro 22-07-04-6004 - Énoncé d'intérêt à l'égard du traitement des matières organiques en provenance de la Ville de Huntingdon par les installations de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO)
 - Municipalité de Sainte-Barbe – Résolution numéro 2022-07-24 - Énoncé d'intérêt à l'égard du traitement des matières organiques en provenance de la municipalité de Sainte-Barbe par les installations de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO)
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2022-08-26 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2022

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par M. Christian Ouellette
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2022 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2022-08-27 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RIVMO-SP-INGCCMO-2022 PORTANT SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN INGÉNIERIE POUR L'IMPLANTATION DU COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIVMO À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – REJET DES SOUMISSIONS DÉPOSÉES ET ANNULLATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU que dans le cadre de l'appel d'offres public numéro RIVMO-SP-INGCCMO0202022 (ci-après l'« Appel d'offres »), les soumissionnaires étaient invités à déposer leur soumission pour des services professionnels spécialisés en ingénierie requis pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU que la RIVMO a reçu deux soumissions, soit :

Soumissionnaire	Pointage final
FNX-INNOV inc.	1,557
Les Services EXP inc.	0,957

ATTENDU que lors de la rencontre plénière tenue le 16 juin 2022, les administrateurs ont demandé de transmettre une correspondance au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final afin de s'assurer de la bonne compréhension de dernier à l'égard de certains éléments énoncés au devis ;

ATTENDU que le prix de chacune des deux (2) soumissions déposées est largement supérieur à l'estimation budgétaire produite par la RIVMO, approuvée par Solinov, préalablement à la publication de cet appel d'offres public;

2022-08-27

APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RIVMO-SP-INGCCMO-2022 PORTANT SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN INGÉNIERIE POUR L'IMPLANTATION DU COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIVMO À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – REJET DES SOUMISSIONS DÉPOSÉES ET ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC (SUITE)

ATTENDU que la clause de réserve de l'Appel d'offres prévoit que :

Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit d'adjuger le Contrat en tout ou en partie. Le DONNEUR D'ORDRE ne s'engage à accepter aucune des Soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité envers les SOUMISSIONNAIRES. Dans tous les cas, les SOUMISSIONNAIRES ne peuvent prétendre à aucune indemnité ou compensation.

ATTENDU que lors de la rencontre plénière tenue ce jour, les administrateurs ont pris connaissance des recommandations formulées par la firme Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l et ont convenu de rejeter les soumissions déposées et d'annuler l'appel d'offres public numéro RIVMO-SP-INGCCMO0202022.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

De rejeter les deux (2) soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro RIVMO-SP-INGCCMO-2022.

D'annuler l'appel d'offres public numéro RIVMO-SP-INGCCMO-2022 portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉE

Tel que convenu lors de la séance plénière tenue ce jour, la Régie procédera à une révision de sa stratégie d'octroi de contrat en vue de la publication de deux (2) appels d'offres publics distincts portant sur les mandats suivants :

- Services professionnels en ingénierie - Conception des plans et devis
- Services professionnels en ingénierie - Surveillance des travaux

2022-08-28

APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN INGÉNIERIE POUR L'IMPLANTATION DU COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIVMO À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS - ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS

ATTENDU que la Régie entend procéder à un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis requis en vue de l'implantation d'un complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU que la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, établie conformément aux modalités de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ chapitre C-19), a été présentée et approuvée par les administrateurs lors de la rencontre plénière tenue le 18 août 2022.

En conséquence,

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Christian Ouellette
Et unanimement résolu

D'autoriser la Régie à procéder à la publication d'un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat portant sur les services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis requis en vue de l'implantation d'un complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield.

2022-08-28

APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN INGÉNIERIE POUR L'IMPLANTATION DU COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIVMO À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS - ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS (SUITE)

D'établir comme suit la grille d'évaluation et de pondération des soumissions ainsi que le facteur s'additionnant au pointage intérimaire dans la formule d'établissement du pointage final :

PARTIE 1 - ÉVALUATION QUALITATIVE DE CHAQUE OFFRE	
Critères	Pondération (nombre maximal de points attribués)
1 - Expérience de la firme d'ingénieurs	20
a) Présentation générale de la firme et son organisation	5
b) Présentation de trois (3) projets comparables	15
2 - Compétence et expérience du directeur de projet	25
a) Curriculum vitae du directeur de projet	10
b) Pertinence de trois (3) projets comparables parmi ses réalisations	15
3 – Qualification de l'équipe d'ingénierie	20
a) Structure et organisation de l'équipe, personnel de relève	5
b) Qualifications des membres de l'équipe	10
c) Identification, compétence et expérience du personnel de relève	5
4 – Compréhension du mandat, échéancier et qualité générale	25
a) Compréhension du mandat, du contexte particulier et des besoins	5
b) Programme de travail, échéancier et organisation	15
c) Échéancier, organisation, qualité de la proposition	5
5 – Connaissance du territoire et du milieu	10
a) Connaissance du territoire et du milieu	10
Pointage total intérimaire (100 points)	100
Les enveloppes de prix des soumissions dont le pointage intérimaire est de moins de 70 seront retournées au fournisseur, sans avoir été ouvertes.	
PARTIE 2 – ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	
Prix soumis (avant taxes)	
Pointage final établi selon la formule suivante :	
$\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix soumis (avant taxes)}}$	
Rang et adjudicataire	

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2022-08-29 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 18 AOÛT 2022

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 18 août 2022 et au montant de 5 344,58 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim procède au dépôt des correspondances suivantes reçues au cours de la dernière période :

- Ville de Huntingdon – Résolution numéro 22-07-04-6004 - Énoncé d'intérêt à l'égard du traitement des matières organiques en provenance de la Ville de Huntingdon par les installations de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO)
- Municipalité de Sainte-Barbe – Résolution numéro 2022-07-24 - Énoncé d'intérêt à l'égard du traitement des matières organiques en provenance de la municipalité de Sainte-Barbe par les installations de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO)

À titre informatif, elle mentionne que la MRC des Jardins-de-Napierville a signifié qu'elle n'entend pas conclure d'entente avec la Régie.

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen de Saint-Constant appuie la décision du Conseil d'administration de procéder à l'octroi de deux (2) contrats d'ingénierie distincts en vue de la conception des plans et devis et de la surveillance des travaux.

2022-08-30 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h34.

ADOPTÉE

Miguel Lemieux
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim